



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LUNDI 9 MARS 2026

LUTTE CONTRE LES CHENILLES PROCESSIONNAIRES DU PIN

VENTE D'ÉCO-PIÈGES À PRIX MINORÉS

En raison du caractère urticant de ses poils, la chenille processionnaire du pin peut occasionner d'importants désagréments chez l'homme ainsi que chez les animaux. Pour ces raisons sanitaires, la Communauté de Communes propose aux Oléronais, d'acquérir des éco-pièges à chenilles processionnaires pour un moindre coût grâce à la subvention de la collectivité. Ces ventes auront lieu jeudi 9, vendredi 10, jeudi 23 et vendredi 24 avril de 9h00 à 13h00 et de 14h00 à 17h00 à La Brée-Les-Bains.

La chenille processionnaire du pin (*Thaumetopoea pityocampa*) est la larve d'un papillon de nuit qui vient pondre dans les aiguilles des pins en été. Celle-ci se nourrit des aiguilles de diverses espèces de pins, provoquant un affaiblissement important des arbres. Arrivée à maturité elles quittent l'arbre en file indienne pour aller s'enfouir dans le sol afin de se transformer en chrysalide. On peut en voir de l'automne au printemps, surtout lors de belles journées d'hiver. Elles sont recouvertes de poils urticants et peuvent engendrer chez l'homme des démangeaisons et autres symptômes respiratoires plus ou moins graves suivant les individus, en particulier s'ils sont allergiques ou asthmatiques. Chez les animaux de compagnie ils peuvent entraîner des nécroses de la langue qui peuvent être fatales si l'animal n'est pas emmené en urgence chez le vétérinaire.

La communauté de communes de l'île d'Oléron, en charge de la lutte contre cette espèce, finance environ 80% du coût des équipements permettant de réduire les nuisances engendrées par les chenilles autour des habitations.

Il existe différentes méthodes de régulation souvent complémentaires, les principales sont :

- **L'éco-piège**, une collerette à installer autour du tronc de l'arbre de Novembre à Mai qui **capture les chenilles** lors de leur descente. Il en existe quatre tailles différentes selon la circonférence de l'arbre.
- Le **piège à phéromones**, un piège à entonnoir dans lequel on dispose une capsule de phéromones qui permet d'attirer et de **capturer les papillons mâles**. Les pièges à phéromones sont installés dans les branches basses des arbres du mois de mai au mois d'août.

- Les **prédateurs naturels** comme la mésange charbonnière pour les chenilles et les chauves-souris pour les papillons de nuit, peuvent être favorisés par l'installation de nichoirs ou gîtes dans votre jardin.

Grace à la contribution financière de la CdC, les particuliers souhaitant s'équiper peuvent le faire pour la somme de 8 € par éco-piège, 1.50 € pour une recharge d'éco-piège, 5 € pour un piège à phéromone et 2.50 € pour une recharge de phéromone. **Cette offre n'est valable que sur présentation d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité.** Distribution limitée à 5 éco-pièges et 2 pièges à phéromone par foyer et par an, selon les stocks disponibles.

La vente et la distribution aura lieu sur le site du service espaces naturels de la Communauté de Communes au 111 rue du Douhet, à La Brée-les-Bains aux dates et horaires des permanences de distributions.

Justine CRETIN

Chargée de communication digitale /relations médias

Communauté de communes de l'île d'Oléron

Tel : 05 46 47 49 68